

Cependant, nous avons appris avec plaisir que la Chambre d'Agriculture du Haut-Canada ne renonçait pas à tout espoir. Dans sa séance du 15 août, elle a décidé qu'un mémoire serait adressé par son président au gouvernement pour insister de nouveau sur la convenance d'une participation de la Province à l'exhibition en question, et sur l'urgence des mesures à prendre à cet égard.

Le même document nous apporte la nouvelle d'une autre importante résolution de la même Chambre, dont l'agriculture, dans cette partie du pays, ne tardera pas à sentir la bienfaisante influence. Il s'agit de la fondation d'une école vétérinaire. La Chambre du Haut-Canada ne s'est pas arrêtée devant l'abstention du Gouvernement ; elle a pris l'initiative, et elle pourvoit elle-même aux moyens d'action. Elle a traité avec un professeur qu'elle a fait venir d'Écosse, et qui sera incessamment installé dans son emploi, si même il ne l'est déjà.

Ainsi, au milieu des soins que lui donne son exposition annuelle, et sur le champ d'opération, elle trouve lieu d'exercer son activité et sa sollicitude pour les plus graves intérêts de l'agriculture.

Lorsqu'il arrive ici, de signaler quelques points d'infériorité en agriculture ou colonisation par rapport au Haut-Canada, on s'en prend trop exclusivement, il nous semble, à des causes qui peuvent être légitimes, au fond, mais qui assurément ne sont pas isolées. Le zèle ou l'indolence des établissements spéciaux qui ont mission de stimuler l'ardeur et le progrès, ne sont pas sans influence non plus sur les résultats heureux ou stériles des deux objets que nous venons de mentionner.

Il suffit pour s'en convaincre de mettre en regard l'une de l'autre les deux Chambres d'Agriculture du Canada. Quels sont par exemple les travaux de celle du Bas que l'on puisse mettre en ligne de comparaison avec ceux dont nous venons de parler ? A part ses séances d'installation, qui datent de loin, qu'a-t-elle produit ? On nous a dit qu'elle s'était réunie vers la fin d'août ; a-t-elle rien publié de ses délibérations ? Est-ce donc qu'elle juge que ces délibérations ne méritent pas l'attention publique ?

Les faits qu'on ignore sont des faits négatifs, on ne peut en parler.

Mais voici un grief de la Société d'Agriculture du Comté de Champlain qui nous paraît digne de remarque :

Nous avons plusieurs fois mentionné, dans ce recueil, les avantages d'un enseignement élémentaire de l'agriculture dans les écoles primaires, et plusieurs fois aussi nous avons cité les exemples qui témoignent d'une application de ce genre d'enseignement en Europe, même dans les pays où sont le plus répandues les écoles spéciales d'Agriculture, comme en France et en Belgique. Nous ne pourrions que nous répéter si nous nous étendions sur les mérites d'un tel système, dont l'introduction ici, avons nous dit, ne saurait produire qu'un excellent effet.

La Société d'Agriculture du Comté de Champlain a eu la même pensée. Dans une pétition qu'elle a adressée dès le 19 mars dernier à la Chambre d'Agriculture, elle a exposé ses motifs.

Mais, la Chambre d'Agriculture n'ayant pas eu le loisir encore probablement d'examiner cette pétition, et, dans tous les cas, n'ayant répondu jusqu'à présent que par un solennel silence, la Société d'Agriculture du Comté de Champlain a